



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

endométriose

Question écrite n° 22348

Texte de la question

Mme Martine Martinel attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la question de la prévention de l'endométriose et l'action des pouvoirs publics dans ce domaine. L'endométriose est une maladie chronique, invasive et souvent très invalidante qui touche une femme sur dix et pour laquelle aucun traitement curatif n'existe. Les défaillances du système de prise en charge médicale accentuent les effets pervers de cette maladie. Un diagnostic tardif entraîne la multiplication des rendez-vous médicaux. De plus, la méconnaissance par les gynécologues des protocoles de soin et techniques chirurgicales les mieux adaptés entraîne une répétition des actes opératoires et des prises en charge *a minima* aux répercussions financières non négligeables sur le système de soins, pour un coût total estimé à 13,6 milliards d'euros. L'association EndoFrance propose de renforcer la formation initiale du corps médical, de soutenir la recherche et de créer des centres de référence pour la prise en charge des endométrioses sévères. Elle propose également de lancer une campagne d'information d'envergure internationale afin de faire connaître cette maladie largement ignorée du grand public. Elle lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les actions envisagées par le Gouvernement permettant de sensibiliser le grand public et les praticiens à cette pathologie.

Texte de la réponse

L'endométriose est une pathologie fréquemment rencontrée en gynécologie puisqu'elle concerne environ une femme sur dix. Elle génère un grand nombre de symptômes et se manifeste par des douleurs pelviennes, des menstruations abondantes et peut entraîner une infertilité. Certaines endométrioses peuvent être des formes asymptomatiques. L'information des patientes et des professionnels de santé se fait à l'aide des outils mis en place par l'Agence nationale de sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé (ANSM), la Haute autorité de santé (HAS) ainsi que par les sociétés savantes, tel que le collège national des gynécologues et obstétriciens français (CNGOF) ou les associations de patients. Ceci est d'autant plus important que l'endométriose est une maladie encore aujourd'hui difficile à diagnostiquer et à traiter. En outre, il convient de s'appuyer davantage sur les structures spécialisées existantes en France, que ce soit dans le domaine de la douleur ou dans celui de l'aide médicale à la procréation. La ministre des affaires sociales et de la santé a parfaitement conscience de la nécessité d'accentuer les efforts engagés afin d'améliorer la qualité des diagnostics et des prises en charge de cette pathologie. Des travaux s'engagent d'ailleurs actuellement à partir, notamment, des contributions de l'association Endofrance.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Martinel](#)

Circonscription : Haute-Garonne (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22348

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mars 2013](#), page 3146

Réponse publiée au JO le : [4 juin 2013](#), page 5773